



ADVANCED MATERIALS

# Fiche de données de sécurité

## Martinal® OL-104 LEO

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006  
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 1 de 13

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Martinal® OL-104 LEO

Substance pure/mélange Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé	>99

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Additif : ignifugeant

Utilisation industrielle

- Production de la substance
- Transformation des polymères
- Production de composés de plastique et de caoutchouc
- Préparation d'une formulation de retardateurs de flammes
- Composés utilisée dans l'industrie du transport
- Composés utilisés dans les applications électriques
- Composés utilisés dans les applications électroniques
- Composés utilisés dans les fils et câbles
- Abrasif pour l'industrie du verre, les céramiques et les pierres
- Enduction du textile
- Production d'inhibiteurs de corrosion
- Carburants
- Agent de désacidification du papier
- Agent de régulation du pH
- Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
- Usage comme inhibiteur de corrosion dans les turbines à gaz et les boilers
- Utilisation dans les agents nettoyants
- Usage dans les champs pétrolifères
- Usage dans les lubrifiants
- Usage dans la métallurgie
- Usage dans les gonflants
- Usage dans les liants et les agents de démoulage
- Usage dans le textile
- Usage dans les liquides fonctionnels
- Utilisation dans des produits agrochimiques
- Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux
- Usage dans les produits chimiques de l'industrie minière
- Recyclage de plastiques
- Pigment blanc pour papier et carton, chargeur, etc.

# Fiche de données de sécurité

## Martinal® OL-104 LEO

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 2 de 13

**Utilisation professionnelle**

- Transformation des polymères
- Colles/adhésifs et/ou mastics
- Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
- Utilisation dans des produits agrochimiques
- Utilisation dans les agents nettoyants
- Usage dans les champs pétrolifères
- Usage dans les lubrifiants
- Usage dans la métallurgie
- Usage dans les liants et les agents de démoulage
- Usage dans les gaz propulseurs
- Usage dans le textile
- Usage dans les explosifs
- Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux
- Usage dans les liquides fonctionnels
- Ne peut être utilisé que par des laboratoires à des fins de recherche
- Carburants
- Applications de dégivrage et d'antigivrage
- Applications de voirie et construction

**Utilisation par les consommateurs**

- Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
- Utilisation dans les agents nettoyants
- Usage dans les lubrifiants
- Usage dans les gaz propulseurs
- Carburants
- Usage dans les liquides fonctionnels
- Applications de dégivrage et d'antigivrage
- Additif de cosmétiques
- Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux

**Utilisations déconseillées**    Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant**

MARTINSWERK GmbH  
Kölner Strasse 110  
50127 Bergheim  
Germany  
Tel. : +49-2271-90.22.78  
Fax. : +49-2271-90.27.17  
MARTINSWERK GmbH  
Kölner Strasse 110  
50127 Bergheim  
Germany : +49-2271-90.22.78  
Fax. : +49-2271-90.27.17

**Internet**    [www.hubermaterials.com](http://www.hubermaterials.com)

**E-mail**    [hubermaterials@huber.com](mailto:hubermaterials@huber.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**    CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

**Numéro de téléphone du centre antipoison**    Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)

**Fiche de données de  
sécurité**  
Martinal® OL-104 LEO

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 3 de 13

CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)  
Anti-Poison belge)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

#### Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé  
Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

### Conseils de prudence

**Prévention** Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle  
Se laver les mains soigneusement après manipulation

**Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

**Stockage** Conserver dans un endroit sec  
Conserver à l'écart des matières incompatibles

**Élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Informations supplémentaires : Aucun(e).

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

Martinal® OL-104 LEO

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 4 de 13

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	Annexe	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé	--	>99

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.
<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Le traitement doit être symptomatique et palliatif.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

# Fiche de données de sécurité

Martinal® OL-104 LEO

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 5 de 13

### Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

**Pour les non-secouristes**

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

**Pour les secouristes**

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Méthodes de nettoyage : Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières  
Mettre en place une ventilation par aspiration localisée  
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des matières incompatibles  
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité

# Fiche de données de sécurité

## Martinal® OL-104 LEO

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 6 de 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune information disponible.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### L'hydroxyde d'aluminium

<p>ACGIH OSHA</p> <p>NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)</p> <p>France France Pologne Suisse Royaume-Uni</p>	<p>TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m<sup>3</sup> (respirable fraction) TWA: 15 mg/m<sup>3</sup> Total Dust 5 mg/m<sup>3</sup> Respirable Dust TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> (respirable dust); 10 mg/m<sup>3</sup> TWA (total dust)</p> <p>Not established (Non établi) Not established (Non établi) 2.5 mg/m<sup>3</sup> (inhalable); 1.2 mg/m<sup>3</sup> (respirable) TWA: 3 mg/m<sup>3</sup> 10 mg.m-3 (inhalable); 4 mg.m-3 (respirable)</p>
--	--

**Procédures de surveillance recommandées** : Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

**Valeurs limites biologiques :** Aucun(e)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)  
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des mains** : Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

# Fiche de données de sécurité

## Martinal® OL-104 LEO

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 7 de 13

<b>Protection respiratoire</b>	En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants Type de filtre recommandé : (FFP2) (FFP3)
<b>Dangers thermiques</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Mesures d'hygiène</b>	Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de manger, de boire, de fumer, etc
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect:**

<b>État physique</b>	Solide Poudre
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>pH :</b>	+/- 9 ( 10% Eau )
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	~ 300 °C / 572 °F (101.3 hPa)
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	> 2900 °C / 5252 °F (101.3 hPa)
<b>Point de congélation</b>	Sans objet
<b>Point d'éclair :</b>	Sans objet Le produit/la substance est inorganique Solide
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ininflammable
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	--
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	--
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	+/- 2.42 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible Sans objet Le produit/la substance est inorganique
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>	200 °C (392 °F)
<b>Viscosité</b>	Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

Martinal® OL-104 LEO

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 8 de 13

Viscosité cinématique	Sans objet
Viscosité dynamique	Sans objet Solide
Propriétés explosives	Aucun(e)
Propriétés comburantes	Aucun(e)
Granulométrie	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucune donnée disponible
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
10.4. Conditions à éviter	Température de décomposition < / =0.3% : Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> Eau
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e)
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e)

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

**Informations générales** Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

### 11.1. Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

#### L'hydroxyde d'aluminium

DL50 par voie orale	> 2000 mg/kg Rat
CL50 par inhalation	Rat > 2.3 mg/l (Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ) Aérosol Concentration maximale pouvant être atteinte
CIRC	Non répertorié

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

## Martinal® OL-104 LEO

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 9 de 13

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Ne pas respirer les poussières
<b>Ingestion</b>	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
<b>Peau</b>	Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
<b>Yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

<b>11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes</b>	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
<b>11.2.2. Autres informations</b>	Sans objet

## SECTION 12 : Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques
<b><u>L'hydroxyde d'aluminium</u></b> <b>Classification allemande WGK (AwSV)</b>	5220 WGK: nwg
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Bioaccumulation peu probable.
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Aucune donnée disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.
<b>12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes</b>	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Méthodes d'élimination</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Ne pas réutiliser le récipient.
<b>Codes de déchet</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

#### L'hydroxyde d'aluminium

<b>Catalogue européen des déchets</b>	060299.
<b>Classification allemande WGK (AwSV)</b>	5220 WGK: nwg

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

<b>TDG -Canada</b>	Non réglementé
<b>DOT, États-Unis</b>	Non réglementé
<b>IATA</b>	Non réglementé
<b>IMDG/IMO</b>	Non réglementé
<b>OACI</b>	Non réglementé

<b>14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification</b>	Aucun(e)
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Aucun(e)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Aucun(e)
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Aucun(e)
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non

# Fiche de données de sécurité

Martinal® OL-104 LEO

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 11 de 13

**14.6. Précautions particulières à Sans objet  
prendre par l'utilisateur**

**14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**  
Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Inventaires mondiaux**

**Substance pure/mélange**                      Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	Y	Y	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	55-1-02594	Y	Y	Y	A

**Légende** X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

**REACH No.**

**L'hydroxyde d'aluminium**

Numéro d'enregistrement REACH                      01-2119529246-39  
Turkish KKDIK pre-registration                      05-0000193352-73-0000

**Allemagne**

Solubilité très faible N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

**L'hydroxyde d'aluminium**

Classification allemande WGK                      5220 WGK: nwg  
(AwSV)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

**Motif de la révision**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023  
Numéro de révision: 1.3.2

# Fiche de données de sécurité

Martinal® OL-104 LEO

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 12 de 13

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs  
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

## Étiquetage

**Symboles/pictogrammes** Aucun(e)

**Mention d'avertissement** Aucun(e)

**Mentions de danger** Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé. Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200).

**Conseil en matière de formation** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

## Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification  
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)  
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - Équipement de protection individuelle  
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis  
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)  
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (aérien)  
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses  
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)  
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
Association internationale du transport aérien (IATA)  
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)  
DOT (Department of Transportation, États-Unis)  
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
Appareil respiratoire autonome en pression positive  
Système général harmonisé (SGH)  
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

HUBER

**Fiche de données de  
sécurité**  
Martinal® OL-104 LEO

Date d'émission : 14/02/2023  
Date d'impression : 15/02/2023

Numéro de révision: 1.3.2  
Page 13 de 13

**Fin de la Fiche de données de sécurité**